

# Master



## Master complémentaire en droits de l'homme

Année académique

2011-2012





## Présentation du diplôme

---

### Les institutions

Les Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur (FUNDP), fondées en 1831, sont aujourd'hui une des plus grandes universités jésuites en Europe. Elles reposent sur le mode belge de formation universitaire qui associe enseignement et recherche dans le souci du rôle de l'université dans la société. Les FUNDP sont organisées en six Facultés : droit, médecine, philosophie et lettres, informatique, sciences, sciences économiques, sociales et de gestion.

Etablies au cœur de Bruxelles depuis 1858, les Facultés universitaires Saint-Louis (FUSL) accueillent 2600 étudiants dont elles assurent la formation en droit, en philosophie, lettres et sciences humaines, ainsi qu'en sciences économiques, sociales et politiques. En ce qui concerne les études juridiques, les FUSL constituent un pôle d'enseignement et de recherche interdisciplinaire, en particulier dans le domaine de la théorie du droit.

L'Université catholique de Louvain (UCL) est la plus grande université d'expression française de Belgique. Elle constitue un centre international d'enseignement, de recherche et de formation universitaire depuis 1425. Près du quart de ses 19.000 étudiants sont étrangers. Le site de Louvain-La-Neuve, où la plupart des facultés de l'UCL se sont établies depuis 1970, est à 30 km de Bruxelles, d'où il est aisément accessible.

### Le programme et ses objectifs

Les facultés de droit de ces trois universités ont choisi d'organiser en commun un master complémentaire en droits de l'homme dans le cadre de l'Académie universitaire « Louvain ». Le programme du master complémentaire est réparti sur 26 semaines, soit sur une année académique allant de la mi-septembre à la mi-mai de l'année suivante. A vocation principalement juridique, le master complémentaire est conçu dans une perspective interdisciplinaire. Il vise à munir les étudiants d'une compétence spécialisée dans le domaine des droits de l'homme, aussi bien sur le plan interne que sur le plan international. Dans ses aspects juridiques, le master complémentaire concerne tant les garanties des droits de l'homme qu'offrent les juridictions et institutions internationales que la protection des droits au sein de l'Etat. Dans ses

## Présentation du diplôme

aspects interdisciplinaires, le master complémentaire vise à fournir aux étudiants des outils d'autres sciences humaines (histoire, philosophie, sociologie) afin de mieux comprendre et mettre en œuvre cette protection.

### Public, lieux et horaires d'enseignement

Le programme est destiné à toute personne souhaitant une formation spécialisée dans le domaine des droits de l'homme, ainsi qu'aux praticiens du droit, avocats ou magistrats, aux membres d'organisations non gouvernementales et aux fonctionnaires nationaux et internationaux. Le lien entre la théorie et la pratique dans la défense des droits de l'homme, qui a inspiré l'établissement et l'organisation du programme, se manifeste ainsi également dans la composition du public attendu.

Les horaires sont conçus de manière à permettre la participation de personnes ayant une vie professionnelle active. Les enseignements sont dispensés aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles en principe les mardis et jeudis de 17h30 à 20h30, ainsi que certains samedis de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Afin de compléter le programme, d'autres jours peuvent être choisis, les cours ayant lieu de 17h30 à 20h30.

### Responsables du programme

Le Conseil du master complémentaire regroupe l'ensemble des personnes qui sont associées à l'enseignement dispensé dans le cadre du programme.

Le Bureau du Conseil se compose de MM. Olivier De Schutter (UCL-FUSL), Jacques Fierens (FUNDP) et Philippe Gérard (FUSL) (président du master complémentaire).

La gestion administrative du programme est assurée par M. Jean-Michel Bruffaerts (FUSL).

### Diplôme

Le diplôme délivré en cas de réussite de l'épreuve est commun aux trois institutions organisatrices de l'enseignement.

### Contenu de l'enseignement

---

Le programme est conçu suivant un équilibre global, comprenant 300 heures d'enseignement au total, soit 120 heures de cours juridiques, 90 heures de cours en sciences humaines, 60 heures de cours à option et 30 heures de séminaire aboutissant à la rédaction d'un travail personnel de fin d'études. En outre, des monitorats sont organisés à titre facultatif en vue de faciliter l'assimilation de la matière.

#### A. Cours juridiques obligatoires (120 h)

La répartition des matières juridiques manifeste le souci de rompre avec la répartition des droits de l'homme en « générations », afin de prendre en compte, dans l'enseignement, l'interdépendance et l'indivisibilité de ces droits. Une division fonctionnelle des matières a donc été privilégiée. Deux cours envisagent, dans une perspective comparée qui conduit à mettre l'accent sur la formation d'un droit commun des droits de l'homme, le contenu substantiel des droits garantis. Par ailleurs, un cours est consacré à l'étude des systèmes institutionnels de protection.

##### 1. Droits liés à l'autonomie de la personne (45 h)

- Jean-Yves Carlier (UCL), Olivier De Schutter (UCL- FUSL) et Sylvie Saroléa (UCL)

Cet enseignement est consacré aux droits qui garantissent l'épanouissement de l'individu en lui reconnaissant les moyens de son auto-détermination (droit au respect de la vie privée et familiale, liberté d'expression, droit à la liberté et la sûreté)

##### 2. Dimensions collectives des droits de l'homme (30 h)

- Sébastien Van Drooghenbroeck (FUSL)

Ce cours étudie l'ensemble des garanties dont bénéficie l'individu comme membre d'une collectivité et dont bénéficient les collectivités en tant que telles : droit à la non-discrimination et à l'égalité de traitement, droit des minorités, droit des peuples à l'auto-détermination. Il se consacre également à l'étude des droits accordés à certaines populations spécifiques (enfants, femmes, détenus, pauvres).

##### 3. Systèmes de protection des droits de l'homme (45 h)

- Olivier De Schutter (UCL-FUSL) et Julie Ringelheim (UCL)

Ce cours vise à introduire a) aux différents systèmes internationaux et régionaux de protection des droits de l'homme, analysés sous l'angle institutionnel ; b) à la manière dont la protection des droits de l'homme (soit reconnus internationalement, soit garantis en droit interne) est assurée dans les ordres juridiques étatiques.

### B. Cours en sciences humaines obligatoires (90 h)

L'ambition commune de ces cours est de doter l'étudiant d'un appareil critique et conceptuel de nature à lui permettre de se situer face à la matière enseignée dans les cours juridiques. Par ailleurs, l'étudiant doit pouvoir prendre appui sur la matière enseignée dans ces cours pour mener à bien le travail qu'il effectue dans le cadre du séminaire qu'il a choisi.

#### 1. Philosophie des droits de l'homme (30 h)

- Philippe Gérard (FUSL) et François Ost (FUSL-UCL)

Etude des débats fondamentaux concernant les droits de l'homme (fondements, juridicité, sanction, universalité).

#### 2. Histoire et politique des droits de l'homme (30 h)

- Jean-Pierre Nandrin (FUSL)

Etude des évolutions historiques subies par la matière des droits de l'homme, ainsi que des enjeux qui y sont liés.

#### 3. Sociologie des droits de l'homme (30 h)

- Julien Pieret

Etude de problématiques sociologiques particulières (militantisme et mouvements sociaux, sociologie des organisations, droits des peuples, tribunaux d'opinion, médiatisation des causes) en rapport avec les droits de l'homme et leur pratique, ainsi que de certains cadres généraux (sociologie des idéologies, action morale, action collective).

### C. Cours à option (60 h)

Chaque étudiant est tenu de choisir deux cours à option parmi les enseignements suivants :

#### 1. Droit du procès équitable (30 h)

- Frédéric Krenc (FUSL) et Marie-Aude Beernaert (UCL)

Ce cours porte spécialement sur les garanties procédurales dont bénéficie l'individu dans les différents instruments internationaux de protection des droits de l'homme, et qui apparaissent comme la condition d'une protection efficace des droits substantiels reconnus.

### 2. Droit d'asile et des réfugiés (30 h)

- Jean-Yves Carlier (UCL) et François Crépeau (UCL)

Ce cours a pour objectif de présenter une approche interdisciplinaire, en droit et en philosophie, des questions liées à la problématique des réfugiés et du droit d'asile dans le monde.

### 3. Droits de l'homme et société de l'information (30 h)

- Cécile de Terwangne (FUNDP)

Ce cours a pour but de mesurer l'incidence sur les droits et libertés fondamentales du développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) qui caractérise la société de l'information.

### 4. Droit humanitaire pénal (30 h)

- N.

Dans une perspective critique par une introduction philosophique, le cours résume l'évolution du droit humanitaire qui donnera lieu à l'émergence des crimes internationaux, spécialement les crimes contre la paix, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Les principales institutions pénales internationales sont ensuite abordées (Tribunaux de Nuremberg, Tokyo, TPIR, TPIY, Cour pénale internationale) pour poser la question fondamentale : le droit international pénal a-t-il un sens ?

### 5. Bioéthique et droits de l'homme (30 h)

- Marie-Luce Delfosse (FUNDP)

L'évolution des connaissances et des pratiques médicales interpelle les droits humains. Après avoir montré le lien entre l'émergence de la bioéthique et les droits humains, le cours s'attache à réfléchir aux enjeux philosophiques et pratiques de principes reconnus comme fondamentaux dans des textes qui visent à encadrer les activités biomédicales (déclarations, chartes, avis de comités nationaux, textes réflexifs,...). L'approche de quelques problématiques particulières vient prolonger cette réflexion.

### 6. Droits de l'homme et développement (30h)

- Charles Ntampaka (FUNDP)

Par rapport au développement, la promotion des droits de l'homme a été envisagée tantôt comme un obstacle, tantôt comme l'une de ses dimensions essentielles, voire comme l'un de ses instruments et même comme sa finalité principale. Le cours sera donc consacré à l'analyse des rôles que les droits de l'homme peuvent jouer dans le contexte des politiques du développement.

### **D. Séminaires (30 h)**

Chaque étudiant est tenu de choisir l'un des trois séminaires suivants qui incluent la réalisation d'un travail personnel

#### **1. Séminaire à dominante juridique (30 h)**

- Sébastien Van Drooghenbroeck

#### **2. Séminaire à dominante science humaine (30 h)**

- Nathalie Colette - Basecqz

#### **3. Séminaire à dominante interdisciplinaire (30 h)**

- Olivier De Schutter

### Conditions d'admission

L'accès aux études de master complémentaire est fixé par l'article 54 du décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités, ainsi que par arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

**Ont accès au master complémentaire en droits de l'homme pour autant qu'ils se soient distingués dans leurs études supérieures ou qu'ils puissent justifier d'une expérience personnelle ou professionnelle substantielle dans le domaine des droits de l'homme, en vertu d'une décision du bureau du conseil et aux conditions complémentaires qu'il fixe, les étudiants qui portent, soit :**

- Un grade académique de master (120 crédits), délivré en Communauté française ou en Communauté flamande y compris les grades académiques de master (120 crédits) délivrés dans l'enseignement supérieur hors université de type long ou par l'Ecole Royale Militaire
- Un grade académique de deuxième cycle (licence) délivré en Communauté française de Belgique en vertu des dispositions antérieures au décret du 31 mars 2004.
- Un titre ou grade étranger reconnu équivalent par la Communauté française à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- Un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour au moins 300 crédits par le jury.

Les dossiers de candidature sont examinés par le Bureau du Conseil, qui accorde l'accès au master complémentaire.

De manière générale, le diplôme de 2<sup>e</sup> cycle doit concerner le domaine du droit ou un domaine en rapport avec la matière du master complémentaire, voire un autre domaine. Dans cette dernière hypothèse, il doit être complété par une compétence particulière du candidat acquise par son expérience personnelle ou professionnelle dans la matière des droits de l'homme.

#### Conditions complémentaires :

Le Bureau pourra, le cas échéant, compléter le programme d'enseignement par des cours portant sur les bases du droit international public ou/et sur les notions et sources du droit. Lorsque de tels prérequis sont exigés, la réussite des examens sanctionnant ces enseignements constitue une condition de réussite de l'épreuve du master complémentaire.

### Exigences linguistiques

Les enseignements sont dispensés en français, langue qui est également celle de la plupart des matériaux de cours. Une bonne connaissance de cette langue est donc requise. Une connaissance passive de l'anglais, permettant la lecture de documents, est également nécessaire.

### Renseignements pratiques :

---

#### **Admissions/Inscriptions aux programmes de Masters Complémentaires :**

Mme Emel Memnun  
Service des inscriptions  
Facultés universitaires Saint-louis  
Bd du Jardin botanique 43  
B-1000 Bruxelles

Téléphone : +32 2 787 93 55  
Fax : +32 2 787 93 53

Lien vers la page web de la procédure  
d'admission/inscription :  
<http://www.fusl.ac.be/fr/232.html>

#### **Programme et suivi administratif :**

M. Jean-Michel Bruffaerts  
Bd du Jardin botanique 43  
B-1000 Bruxelles

Téléphone: +32 2 211 78 04  
[bruffaerts@fusl.ac.be](mailto:bruffaerts@fusl.ac.be)





[www.academielouvain.be](http://www.academielouvain.be)

